

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2024

- Membres afférents au Conseil Municipal : **15**
- En exercice : **15**
- Présents : **12**
- Absents excusés : Patrick CISTERNE (pouvoir à Anthony CELERIEN), Denis PERRIN (Pouvoir à Odile ASSELINEAU), François VILLIEN.
- Secrétaire de séance : Xavier DU GARREAU
- Président de séance : Anthony CÉLÉRIEN

Ouverture de la séance à 18 heures 35

- **Approbation du procès-verbal (PV) du Conseil Municipal (CM) du 16 mai 2024 :**

Le PV du CM de la séance du 16 mai 2024 est lu et approuvé à l'unanimité des membres présents. Il sera signé par M. le Maire et M. Michel DASPE, secrétaire de ladite séance, avant diffusion au public.

I. INTERCOMMUNALITE :

▪ **Compte rendu du conseil communautaire du 12 juin 2024 :**

- Election d'une nouvelle vice-présidente budget finances : Mme Régina CAMPELLO (Maire de Puygiron).
- Vote de la mise à jour des statuts de Montélimar Agglomération
- Approbation du schéma directeur cyclable.

• **Compte rendu de la commission sport du 5 juin 2024 :**

- Semaine olympique du 17 au 23 juin 2024 : 3500 élèves de l'Agglo profiteront des installations sportives temporaires durant la semaine olympique.
- Saison estivale 2024 : La piscine couverte ALOHA sera ouverte en extérieur à compter du 1er juillet de 11h à 19h. Les piscines de l'Agglo non couvertes seront ouvertes aux mêmes dates que les années précédentes, soit pour la piscine de Cléon du 1er juillet au 31 août 2024.
- Audit sur les équipements sportifs : Les réponses au questionnaire « vision 2030 du sport dans l'Agglo » ont été analysées par le prestataire MOUVENS/NOGA pour définir les différents scénarii pour 2030. A suivre.
- Manifestations sportives à venir : « Randonnée Découverte » de l'Agglo : sûrement fin octobre à SAUZET.

II. ADMINISTRATION GENERALE, RESSOURCES HUMAINES, VIE ECONOMIQUE, TOURISME :

Administration générale :

• **Renouvellement de la convention partenariat avec La Poste :**

Avec la nouvelle convention, les offres de services seront élargies, l'agent communal pourra bénéficier de plus de formations. Pour avoir accès à cette convention il faut afficher un créneau d'ouverture mini de La Poste de 12h/semaine. A Puy Saint Martin, l'Agence Postale Communale est ouverte 19h/semaine. Afin de pérenniser l'APC, les élus décident de valider cette convention pour une durée de 9 ans.

↳ **Délibération adoptée à l'unanimité**

- **Organisation des élections législatives des 30 juin et 7 juillet 2024 :**

Les permanences seront assurées par les élus ainsi que des administrés volontaires. La municipalité les remercie vivement pour cet engagement !

Le bureau de vote sera ouvert de 8h à 18h. Les opérations de dépouillement se déroulent à la suite.

Ressources humaines :

- **Mise à jour du tableau des emplois :**

Considérant les mouvements de personnel et les mises à jour de certains postes, Il convient de mettre à jour le tableau des emplois comme suit :

<u>Cadre d'emploi et Grade</u>	<u>Temps de travail hebdomadaire</u>	<u>Observations</u>
<i>Filière administrative</i>		
Adjoint administratif	35 heures	Secrétariat général de mairie
Adjoint administratif	32 heures	Agent d'accueil polyvalent / Maison des Lettres
Adjoint administratif	31 heures	Accueil du secrétariat de mairie et gestion administrative
<i>Filière technique</i>		
Adjoint technique	35 heures	Agent polyvalent des services techniques
Adjoint technique	35 heures	Agent polyvalent des services techniques CDD 2024-2027
Adjoint technique	35 heures	Agent polyvalent des services techniques CCD / accroissement temporaire d'activité
<i>Filière scolaire</i>		
Agent social principal 1 ^{ère} classe	43 heures (35 heures annualisées)	Responsable des ATSEM
ATSEM principal 2 ^{ème} classe	38 heures 10 minutes (29,58 heures annualisées)	
<i>Filière restauration scolaire</i>		
Adjoint technique	29 heures (19,763 heures annualisées)	CDD Cuisinière économiste
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	23 heures (15,309 heures annualisées)	CDI Aide cuisinière
<i>Filière culturelle</i>		
Assistant spécialisé de l'enseignement artistique	12 heures 15	CDD
Assistant spécialisé de l'enseignement artistique	3 heures	CDD
Assistant spécialisé de l'enseignement artistique	1 heure 30	CDD
Assistant spécialisé de l'enseignement artistique	1 heure	CDD

III. FINANCES

- **Acceptation d'un don pour la cantine scolaire :**

Suite à la reprise de la cantine par la municipalité, l'amicale laïque est en cours de dissolution. La trésorerie d'un montant de 8728.43€ sera versée sous forme de don à la commune de Puy-Saint-Martin et rentrera dans le compte « Cantine », conformément aux souhaits du bureau de l'association lors de l'assemblée générale du 14 mai dernier.

↳ *Délibération adoptée à l'unanimité*

- **Convention de mécénat avec Financière Lov :**

La Commune a récemment décidé de mettre en œuvre un projet de réhabilitation de son centre-ville, tel que décrit et détaillé dans la délibération n°59-2022 du Conseil Municipal de la Commune, mise à jour par la délibération n°66-2022 en date du 17 novembre 2022.

Ce Projet implique un calendrier d'exécution sur plusieurs années et le recours, par la Commune, à plusieurs sources de financement.

Financière Lov souhaite soutenir ce projet, de manière désintéressée, pour permettre sa réalisation.

Le montant du soutien financier versé par Financière Lov à la Commune s'élève à la somme totale de deux cent cinquante mille euros (250.0000 €) versée sur cinq (5) ans. La Contribution Financière sera versée sous conditions suspensives de la réalisation effective du projet tel qu'attesté par la délibération du Conseil Municipal qui sera adressé par la Commune à Financière Lov.

La Commune assure que le montant de cette contribution financière est cohérent et en adéquation avec, d'une part, le budget prévisionnel établi pour le projet et, d'autre part, les autres financements que la commune aurait pu ou projeté d'obtenir par ailleurs au titre dudit projet.

Le règlement de la Contribution Financière sera effectué par Financière Lov à la commune par virements sur le compte de la commune, en cinq versements annuels d'un montant de 50.000 €.

↳ *Délibération adoptée à l'unanimité*

IV. AMENAGEMENT, CADRE DE VIE

- ***Travaux :***

Les travaux du parc se poursuivent avec la mise en place de la clôture en fer forgé côté route de Manas. Le four communal est en cours de montage par les bénévoles de l'association Libertalia, la paillasse béton vient d'être coulée. Les toilettes publiques ont été commandées pour une pose en octobre / novembre.

- ***Urbanisme :***

Michel DASPE, conseiller délégué à l'urbanisme, fait le point sur les dossiers en cours :

Depuis le mois dernier nous avons reçu :

- 1 demande de permis de construire :
- 4 déclarations préalables de travaux :

- ***Projet éolien :***

Lors du dernier conseil, nous avons annoncé le dépôt du dossier en préfecture en date du 4 mai.

Depuis, Le Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes ayant déclaré lors de l'annonce de la recapitalisation de la Société de Financement Régional OSER : « En contrepartie de cette recapitalisation pour soutenir le photovoltaïque, la Région Auvergne-Rhône-Alpes assume pleinement l'arrêt du financement de projets éoliens ».

Les parties se sont donc rapprochées ces derniers jours pour organiser la sortie d'OSER ENR du capital d'OursEole SAS. Les discussions et négociations financières sont en cours. La commune de Puy-Saint-Martin représentée en comité stratégique s'efforce d'obtenir les meilleures conditions pour favoriser au mieux les partenaires publics (Commune de PSM et V2D).

V. VIE ASSOCIATIVE, COMMUNICATION, PARTICIPATION CITOYENNE, CULTURE

Vie associative :

- **Convention de co-production entre la commune et l'association Festival Adèle Clément :**

L'association Festival Adèle Clément organise pour la 2ème fois le festival Adèle Clément sur la commune de Puy-Saint-Martin.

Il s'inscrit dans la volonté de la commune de promouvoir la culture en milieu rural, de perpétuer la mémoire et le patrimoine artistique de la violoncelliste Adèle Clément qui a vécu et est enterrée dans le cimetière communal. Il vient compléter les autres actions qui mettent en valeur l'histoire et la personnalité de l'artiste.

Il est proposé de signer une convention entre les parties afin d'en définir les rôles.

Ainsi, l'association prendrait en charge l'organisation générale et la commune mettrait à disposition tous les moyens logistiques nécessaires.

↳ ***Délibération adoptée à l'unanimité***

VI. SOCIAL, SOLIDARITE, VIE SCOLAIRE, JEUNESSE

Vie scolaire :

- **Compte rendu du conseil d'école du 10 juin 2024 :**

Les prévisions d'effectif pour l'année scolaire 2024/2025 est de 86 élèves sur l'ensemble du RPI. Ils peuvent encore évoluer d'ici la rentrée. Ces effectifs sont en hausse.

Les institutrices et instituteurs sont en train d'organiser de nombreux projets à venir, avec des activités telles que l'escrime, la danse ou la musique, et une participation au festival « de l'écrit à l'écran »

- **Cérémonie de passage en sixième :**

La traditionnelle cérémonie de remise des calculatrices aux élèves de CM2 s'est déroulée le vendredi 14 juin à la salle des fêtes de Puy-Saint-Martin. C'est un moment solennel apprécié des enfants, qui marque leur passage au collège.

- **Cantine scolaire :**

- Travail en cours pour étudier une ligne de subventions avec AGRIMER.
- Un point sera fait avant la rentrée scolaire afin de faire un retour d'expérience des 6 mois de gestion municipale.

Jeunesse :

- Le conseil des jeunes de Puy Saint Martin se mobilise en proposant une vente de gâteaux lors du premier marché estival. Les fonds leur serviront à financer une retraite aux flambeaux lors de la vogue, tradition qu'ils souhaitent réintégrer à la fête du village.
- Organisation à venir d'une formation aux gestes de premier secours, vraisemblablement le 28 septembre, à préciser.

La séance est levée à 20 heures 15.

Prochaine séance du Conseil Municipal : le jeudi 18 juillet 2024 à 18 heures 30.

Approbation du procès-verbal

Le Maire,
Anthony CÉLÉRIEN



La secrétaire de séance,
Xavier DU GARREAU